

Le travail des femmes et les décrets-lois

Pour la défense familiale

C'est sous ce titre, que les ménages des salariés de l'Etat avaient fait appel le 30 septembre aux ménages de cheminots des différents réseaux, pour protester contre les mesures qui frappent particulièrement les femmes dans les derniers décrets-lois.

Les cheminots n'ont point protesté contre les 10 % sur les salaires si pénibles que soit cette retenue sur les petits traitements ou sur les retraites déjà si minimales; ils n'ont rien dit contre la suppression de l'indemnité de logement.

Mais trois points ont soulevé unanimement l'indignation des ménages :

1° La suppression de l'indemnité de résidence de la femme;

2° La suppression de la reversibilité de la partie de pension qui revenait à la fonctionnaire, veuve d'un fonctionnaire;

3° La menace d'une diminution nouvelle sur le traitement quand le mari et la femme sont fonctionnaires, menace d'autant plus grave qu'elle créerait un précédent en instituant une sorte de « salaire familial »... dont le principe ne serait applicable qu'aux ménages et non point aux autres membres de la famille : père et fils, père et fille, etc., voir même le couple illégitime.

Très justement les différents orateurs, M. Charles Dussarps, inspecteur des Chemins de fer de l'Etat, M. Quel, président du syndicat des cadres de l'Etat, Mme Girault, de l'Association des femmes fonctionnaires, Mmes Henriette Chanavard et Berdin, de l'Etat ont-ils avec Mme Brunschvicg, représentant le Conseil National des Femmes et *La Française*, poussé le cri d'alarme, en disant que toute atteinte portée à l'indépendance du travail féminin créait pour l'avenir un précédent dangereux, capable d'ébranler la situation de toutes les travailleuses.

Pour conclure, l'assemblée qui réunissait plus de mille personnes, vota à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

V E U

Les cheminots des différents réseaux parisiens, mariés à des fonctionnaires ou à des agents des services publics concédés, alarmés par les bruits qui tendent à laisser supposer que le Gouvernement se prépare à faire subir aux salaires des ménages, déjà amputés par la suppression de l'indemnité de résidence, une nouvelle réduction,

Protestent avec énergie et à nouveau contre les mesures d'exception qui frappent les ménages des fonctionnaires,

L'après-midi du même jour, au grand meeting qui réunit plusieurs milliers d'instituteurs et institutrices de la Seine, appartenant à tous les groupements et syndicats, pour protester contre les décrets-lois, une institutrice, militante féministe, *Yvonne Haguenaer*, défendit chaleureusement la cause des fonctionnaires mariées, et dénonça l'iniquité commise envers elles, en même temps que le danger social de telles mesures qui, en dépréciant et infériorisant le travail des fonctionnaires mariées, les conduirait fatalement à l'abandon des fonctions publiques d'abord, et, par extension, entraînerait bientôt l'interdiction généralisée du travail de la femme hors du foyer.

Car il ne faut pas se faire illusion : après la femme fonctionnaire mariée, ce sera la fonctionnaire célibataire, puis la travailleuse, quelle qu'elle soit, qui verra réduire son salaire. *Toutes les travailleuses sont donc touchées, ou le seront, plus ou moins directement et à plus ou moins longue échéance, mais elles le seront par les décrets-lois!*

C'est donc un devoir pressant, autant qu'une nécessité pour toutes, de réaliser le front unique contre l'injustice qui frappe, déjà, un grand nombre d'entre elles!

Yvonne Haguenaer termina en proclamant, par des arguments vibrants et décisifs, le droit de la femme au travail et à l'égalité de salaire.

M. C.

L'ACTION SUFFRAGISTE A COMMENCE A PARIS

La Fédération Parisienne de l'U.F.S.F. a commencé son activité en organisant, sous la présidence de Mme Vavasseur, une réunion « électorale » dans le 16^e arrondissement de Paris qui doit ré-élire un conseiller municipal en remplacement de M. d'Andigné, décédé.

Mme Jourda, présidente de la section du 16^e et M. Seymour de Ricci, candidat féministe après avoir fait apposer les affiches de l'U.F.S.F. sur les panneaux électoraux du quartier, ont invité les candidats à venir s'expliquer mercredi dernier sur leur position vis-à-vis du vote féminin. Notons particulièrement l'intervention de M. Fernand Laurent et les discours de Mmes Jourda, Eliane Brault et Jane Nemo.

Un ordre du jour en faveur du vote féminin fut voté à l'unanimité des membres présents.

✱

La Fédération de la Seine va maintenant s'adresser aux délégués sénatoriaux pour qu'ils demandent à leurs candidats de se prononcer en faveur des droits politiques et économiques des femmes.

Affirment que ces mesures ont un caractère strictement démagogique,

— qu'elles constituent une attaque contre la famille et favorisent l'immoralité,

— qu'elles ne permettent de réaliser que des économies insignifiantes et doivent être par suite considérées comme vexatoires,

— qu'elles acculent au désespoir et à la ruine des familles d'honorables travailleurs,

— qu'elles constituent une agression sans précédent contre la liberté du travail en général et plus particulièrement contre le travail féminin dont l'importance sociale a été maintes fois affirmée, notamment au cours de la dernière guerre,

— qu'elles ne sont en rien susceptibles de réduire directement ou indirectement le chômage,

— qu'elles sont contraires au principe d'équité qui veut qu'un salaire égal rémunère des travaux identiques,

— qu'elles n'ont pas le caractère de mesures de défense du franc pour la mise en vigueur desquelles le *Parlement* a *uniquement* délégué ses pouvoirs au Gouvernement,

— qu'elles sont génératrices de rancœurs et vont à l'encontre de la politique d'apaisement souhaitée par le Gouvernement.

En conséquence les cheminots des différents réseaux *se déclarent* décidés à poursuivre sans défaillance l'abrogation des mesures qui imposent aux ménages d'agents un cumul de sacrifices sans intérêt pour le redressement national, contraire à la morale et contraire au bon sens.

Se dressent par avance contre tout nouveau prélèvement qui serait effectué sur leurs salaires du seul fait d'une union réalisée dans le cadre de la législation en vigueur et conformément aux règles de la morale publique.

Adjurent les membres du Gouvernement soucieux d'équité de prendre leur défense et *mandatent* une délégation de leurs camarades pour diffuser leur protestation motivée.

Les femmes fonctionnaires se défendent

Le jeudi 26 septembre, les institutrices de la Seine, plus particulièrement frappées par les décrets-lois — qui leur enlèvent jusqu'à 48 % de leur traitement — ont manifesté, au nombre de plusieurs centaines, avec calme et dignité, leur volonté de résister à une si criante injustice, qui place l'institutrice mariée au dernier échelon des salariés de l'Etat.

Très bien accueillie par Monsieur le Directeur de l'Enseignement, la délégation obtint la promesse d'être reçue au Ministère, pour y démontrer la brimade particulière faite aux institutrices mariées et protester contre cette violation du grand principe d'équité : « *A travail égal, salaire égal* ».

Les femmes fonctionnaires sont bien décidées à se défendre contre l'injustice dont elles sont victimes.